



# PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL

## (Annexe 3bis)

### REPARTITION DES PAIEMENTS ENTRE LES PARTIES

ENTREPRISES	MONTANT	REFERENCE FACTURATION
Nathalie RUFFIN - Couleur et Patrimoine	3 500,00€ HT	NH NR PC290823 du 29 Août 2023
SECO	3 500,00€ HT	2023/seco.43_DAIG du 31 Août 2023

La présente répartition est arrêtée à la somme de 7 000,00€ HT conformément aux éléments transmis par les prestataires.

Petit Canal, le 11 Septembre 2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

971-219711199-20231116-BMEC2023110992-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/12/2023

Publication : 11/12/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



Le Maire

Blaise MORNAL